ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

- Depuis 2004
- Architecte-accompagnateur de parcours (AAP) pour les diplômes du secteur social et de la santé

FONDATION ITSRS

IRTS ÎLE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE
MEAUX

France VAE

Prérequis

Parcours France VAE accessible à toutes les personnes résidant en France et ayant l'un des statuts suivants :

- salarié du privé
- demandeur d'emploi (indemnisé ou non)
- aidant familial
- bénévole

Un candidat qui n'a pas un des 4 statuts ci-dessus, n'est pas éligible au parcours France VAE. Les candidats non éligibles (notamment les fonctionnaires et assimilés) peuvent toujours s'inscrire via l'ancien process et être suivis par l'IRTS pour le livret 2.

Lieux de formation

- en présentiel : site de Montrouge (92) ou site de Neuilly-sur-Marne (93)
- en distanciel

S'inscrire

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE
Parcours France VAE

La VAE est un droit inscrit dans la loi, qui permet d'obtenir en totalité ou en partie une certification professionnelle, mais aussi le ou les blocs de compétences du diplôme visé.

Afin de rendre la VAE plus accessible, la loi Marché du Travail a apporté des changements au processus de VAE en décembre 2022 :

- Ouverture de l'accès à tous les candidats, sans condition de durée d'expérience
- Allégement des démarches administratives de la VAE
- Diminution des délais de traitement
- Suivi par un architecte-accompagnateur de parcours dès le début, et à chaque étape du parcours
- Possibilité de bénéficier de formations complémentaires courtes (jusqu'à 70h)
- Prise en charge de la plupart des coûts liés au parcours de VAE (accompagnement, formations complémentaires courtes, frais de jury).

Le décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la VAE a permis la mise en place du portail France VAE pour déposer une demande de VAE.

La réforme de la VAE permet à chaque candidat de pouvoir bénéficier :

	Volume horaire maxi.
Accompagnement individuel	Jusqu'à 30 h
Accompagnement collectif	Jusqu'à 20 h
Formations complémentaires courtes	Jusqu'à 70 h

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- France Travail
- Employeur : plan de développement de compétences
- Auto-financement

Contacts

- *Candidats relevant du secteur privé, de la fonction publique ainsi que les demandeurs d'emploi*

Sophie Petremann
01 49 44 67 19
spetremann@irtsidf9293.eu
Manon Robert
01 49 44 67 28
mrobert@irtsidf9293.eu

- *CAFERUIS*

Salariés du secteur public
Isabelle Dupire
01 49 44 67 18
idupire@irtsidf9293.eu

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

IRTS Île-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne Meaux

► 1 rue du 11 novembre
92120 Montrouge
► 150 avenue Paul Vaillant-Couturier
93330 Neuilly-sur-Marne
► 29 quai de la Grande Île
77100 Meaux

S'inscrire

LA DÉMARCHE PAS-À-PAS

1/ Déposer sa candidature sur le site de France VAE en utilisant le moteur de recherche qui permet de chercher le diplômé souhaité.

2/ Rencontrer son AAP VAE
Le rôle de l'AAP est de guider le candidat dans tout le processus de VAE :

► diagnostic en début de parcours
► conception du parcours (définition des besoins en accompagnement individuel ou collectif, module de formation et périodes d'immersion éventuelles)
► accompagnement (suivi régulier pour aider le candidat à rédiger son dossier de validation, le préparer à le présenter devant le jury et bilan après le jury)

3/ Transmission du dossier de faisabilité au certificateur
Ce dossier récapitulant l'expérience et le projet du candidat permet de réaliser la première étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité.

4/ Rédaction du dossier de validation
Etape principale du parcours VAE, le dossier de validation doit être rédigé par le candidat en détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé).

5/ Entretien avec le jury
Un parcours de VAE se termine par un entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), afin de que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme.
Après l'entretien, le jury prendra la décision d'attribuer totalement ou partiellement ou de ne pas attribuer le diplôme au candidat.

www.fondation-itsrs.org

FONDATION ITSRS
IRTS ÎLE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE
MEAUX

novembre 2026